



Catalogue de **FORMATION**

UNIVERSITÉ DES MÉTIERS 2024
13, 14, 15 Mars 2024 au Croisic



UNIVERSITÉ DES MÉTIERS

Un concept, Des compétences, Une cohésion.

L'UNIVERSITÉ DES MÉTIERS (UDM)

L'UDM est un concept original alliant tout à la fois formations professionnelles, échanges professionnels et convivialité au sein du réseau FREDON France. Ce concept propose dans un même lieu et dans le même temps des parcours de formation pour un public de stagiaires ayant différents métiers : un vrai temps fort pour vivre le groupe FREDON France !

Cette année, un découplage des parcours de formation a été proposé. Les stagiaires pourront donc choisir parmi différentes formations de 7H pour créer un programme de formation à la carte, avec toujours 14H de formations au total.

Les sessions uniques de formations de 14H, ayant été très bien accueillies l'an dernier, deux sujets sont proposées cette année ("*intégration du patrimoine arboré dans les projets d'aménagement*" et "*Le démarche commerciale pour non commerciaux*"). Comme l'an passé, si vous choisissez l'un ou l'autre de ces sujets, ils constitueront l'unique formation suivie lors de ces UDM 2024.

Dans une optique d'augmentation de la qualité des formations proposées, le nombre de stagiaires est limité, raison pour laquelle vous serez invités à formuler un deuxième voire un troisième vœu.

Les sessions seront donc remplies par ordre d'inscription. Le formulaire d'inscription sera actif du 16 février au 4 mars 2024.

Venez apprendre, échanger et vivre le groupe FREDON France en profitant de cette manifestation qui vous permet par une unité de lieu, de temps et d'action de formation de contribuer à la cohésion de groupe au sein du réseau FREDON France !

Favorisons ensemble les échanges en découvrant les métiers des autres à l'occasion et autour des actions de formation.

Les UDM sont une vraie occasion de rencontrer vos pairs et d'autres spécialistes pour parler métier !

Modalités : 14 heures de formation réparties sur trois jours calendaires du 13, 14, 15 mars 2024 au Croisic.

A l'issue de l'événement de formation une attestation de présence vous sera transmise.

Éditeur :

FREDON France

11 rue Lacaze-75014 PARIS

fredon-france@fredon-france.fr



La formation contribue à développer vos compétences professionnelles.

EDITO.

Après un retour, très bien accueillies en 2023 (103 stagiaires pour 11 formations), les UNIVERSITES DES METIERS (UDM) reviennent en 2024 ! Cette année sera marquée par de nouvelles opportunités de formations, et ce, sur des domaines très variés.

L'évolution des compétences tout au long de la vie professionnelle par la formation est essentielle. Acquérir ou encore perfectionner des connaissances techniques ou personnelles sont source d'aisance et favorisent le bien-être dans l'exercice de son métier, comme l'atteinte des objectifs FREDON.

FREDON France met, pour la 8^{ème} année consécutive, son savoir-faire au service du groupe FREDON et vous propose de vous accueillir pour suivre les formations des UDM 2024, les pieds dans l'eau, au domaine du Port aux Rocs situé au Croisic (Pays de la Loire).

Les métiers évoluent et les formations UDM du groupe FREDON aussi ! Tout au long de l'année, nous recueillons vos besoins de formations par l'intermédiaire de vos différents groupes de travail. Vous trouverez donc dans ce catalogue des formations de qualité, proposées par des formateur.trices sélectionné.es par nos soins, pour vous accompagner dans votre accomplissement professionnel et dans l'atteinte de vos objectifs.

Les UDM se créent et évoluent grâce à vous ! Soyez acteurs de la dynamique FREDON et du programme des UDM 2025 ! Faites-nous des suggestions de formations pour les UDM 2025, en tant que stagiaire et pourquoi pas, en tant que formateur. Merci par avance pour vos contributions.

A bientôt en région Pays de la Loire.

*Olivier PECHAMAT,
Directeur général et directeur affaires juridiques
FREDON France*

Contacts de l'équipe FREDON France :

Sarah LABRUYERE (réfèrent handicap)

sarah.labruyere@fredon-france.fr
07 68 06 89 71

Marilou MOTTET

marilou.mottet@fredon-france.fr
07 68 99 93 50

Alice SAMAMA

alice.samama@fredon-france.fr
07 45 10 44 95

Olivier PECHAMAT

olivier.pechamat@fredon-france.fr
06 48 30 88 20

Mercredi 13 mars 12H	Accueil des participants				
13H30 à 14H00	Introduction du séminaire de formation O. PECHAMAT, directeur de FREDON France				
14H - 15H45 Pause 16H- 17H45	Les ravageurs et maladies des cultures en émergence en France	Gérer les personnalités difficiles	Faire évoluer l'organisation de l'entreprise à travers la structuration des métiers avec la GEPP/GPEC	Intégration du patrimoine arboré dans les projets d'aménagement	La démarche commerciale pour des non-commerciaux
Repas et animation					
Jeudi 14 mars 8H30 - 10H 15 Pause 10H30 - 12H15	Les ravageurs et maladies des cultures en émergence en France (suite)	Gérer les personnalités difficiles (suite)	Faire évoluer l'organisation de l'entreprise à travers la structuration des métiers avec la GEPP/GPEC (suite)	Intégration du patrimoine arboré dans les projets d'aménagement (suite)	La démarche commerciale pour des non-commerciaux (suite)
14H - 15H45 Pause 16H- 17H45	Epidémies dans les espaces agricoles et naturels : la rencontre entre plantes, parasites, climat et actions humaines	Les techniques d'animation : posture, modes de communication orale	Organisme à but non lucratifs : technique comptable, enjeux juridiques et fiscaux		
Repas et soirée dansante					
Vendredi 15 mars 8H30 - 10H 15 Pause 10H30 - 12H15	Epidémies dans les espaces agricoles et naturels : la rencontre entre plantes, parasites, climat et actions humaines (suite)	Les techniques d'animation : posture, modes de communication orale (suite)	Organisme à but non lucratifs : technique comptable, enjeux juridiques et fiscaux (suite)	Intégration du patrimoine arboré dans les projets d'aménagement (suite)	La démarche commerciale pour des non-commerciaux (suite)
12H15 - 12H45	Clôture du séminaire de formation : T. PAUL, président FREDON France				

Mercredi 13 mars 12H	Accueil des participants
13H30 à 14H00	Introduction du séminaire de formation O. PECHAMAT Directeur de FREDON France
14H - 15H45 Pause 16H- 17H45	Echange entre élus
Repas et animation	
Jeudi 14 mars 8H30 - 10H 15 Pause 10H30 - 12H15	Intégration nouvel administrateur
14H - 15H45 Pause 16H- 17H45	Prise de parole en public
Repas et soirée dansante	
Vendredi 15 mars 8H30 - 10H 15 Pause 10H30 - 12H15	Prise de parole en public
12H15 -12H45	Clôture du séminaire de formation : T. PAUL, Président FREDON France

SOMMAIRE

FORMATIONS 7H / DEMI-JOURNÉES 1 ET 2

- Les ravageurs et maladies des cultures en émergence en France p. 7
- Gérer les personnalités difficiles p. 8
- Faire évoluer l'organisation de l'entreprise à travers la structuration des métiers avec la GEPP/GPEC p.9

FORMATIONS 7H / DEMI-JOURNÉES 3 ET 4

- Epidémies dans les espaces agricoles et naturels : la rencontre entre plantes, parasites, climat et actions humaines p.11
- Les techniques d'animation : posture, modes de communication orale p. 12
- Organisme à but non lucratifs : technique comptable, enjeux juridiques et fiscaux p. 13

FORMATIONS 14H / DEUX JOURS

- La démarche commerciale pour des non-commerciaux p. 15
- Intégration du patrimoine arboré dans les projets d'aménagement p. 16

FORMATIONS ELUS 7H

- Parcours nouvel administrateur p. 18
- Prise de parole en public p. 19

INVITATION :

- Conditions générales / tarifs / inscription. p. 20

FORMATIONS DEMI-JOURNÉES 1 ET 2

Formations de 7 heures
du mercredi 13 mars après midi au jeudi 14 mars matin



LES RAVAGEURS ET MALADIES DES CULTURES EN ÉMERGENCE EN FRANCE

OBJECTIF

Adapter la surveillance phytosanitaire à l'évolution des cultures en voie de développement en France métropolitaine

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Métiers de la santé des végétaux (inspecteurs, assistants inspecteurs, responsables techniques, animateurs réseau épidémiosurveillance BSV) niveau expérimenté/confirmé.

Prérequis :

- Connaissances des filières végétales avec itinéraires techniques
- Compétences phytosanitaires de base
- Connaissance méthodologie diagnostic (examen visuel...).

DATE & DURÉE

Mercredi 13 mars après midi 14H - 17H45 (3H30) et jeudi 14 mars matin 8H30 - 12H15 (3H30)

INTERVENANT

Jérôme JULLIEN

- Expert réf. national en Surveillance biologique du territoire - Productions horticoles - Jardins, espaces végétalisés et infrastructures – Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) - Sous-direction de la santé et de la protection des végétaux (SDSPV) – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.
- Chargé de cours et de formations continues.
- Auteur, membre de la société des gens de lettres de France.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation du stage à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les ravageurs des cultures peu connus et émergents en France : amandiers, pistachiers, grenadiers, patate douce, houblon, plantes ornementales méditerranéennes...
- Appliquer les méthodes de prélèvement pour analyse laboratoire si nécessaire.

PROGRAMME

1. Typologie des cultures en voie de développement en France métropolitaine*.
2. Principaux bioagresseurs polyphages, réglementés ou non.
3. Focus sur des organismes nuisibles spécifiques à des cultures en voie de développement dans l'Hexagone (productions végétales, JEVI).
4. Analyse des risques phytosanitaires et adaptation des dispositifs de surveillance (travail en sous-groupes).

(*)Exemples de cultures présentés ; Agrumes, amandier, asiminier, grenadier, pistachier, arachide, lentille, patate douce, pois chiche, houblon, chanvre, lin (textile et oléagineux), miscanthus, plantes ornementales méditerranéennes et d'origine subtropicales ou tropicales...

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Vidéo-projection, travail en sous-groupes, paperboard, quizz.

GÉRER LES PERSONNALITÉS DIFFICILES



OBJECTIF

Gérer les personnalités difficiles, gagner en confiance lors de ces situations, développer des comportements pour mieux communiquer et faire passer ses messages. Appréhender avec sérénité la relation avec les équipes, accroître sensiblement son leadership pour faire aboutir l'opérationnel avec plus d'efficacité.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : collaborateurs du réseau FREDON France.

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Mercredi 13 mars après midi 14H - 17H45 (3H30) et
jeudi 14 mars matin 8H30 - 12H15 (3H30)

INTERVENANT

Hugues Rabreau

Demos - formateur indépendant

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation du stage à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir et être capable de s'approprier la maîtrise de techniques, outils, et réflexes visant à mieux gérer ce type de relationnel.
- Travailler simplement, efficacement, dans un but immédiatement applicable.
- S'entraîner de façon à identifier ses propres réflexes et les transformer en réflexes de succès.

PROGRAMME

- Identifier les personnalités difficiles
- Maîtriser la prise recul
- Adapter sa communication à l'autre avec la bonne posture
- Equilibrer sa force d'ouverture à l'autre (écouter, prendre en compte, valoriser-féliciter) avec sa force de fermeté (dire non, dire stop, recadrer, ...)
- Traiter les objections
- Savoir donner du cadre
- Gagner en affirmation de soi

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Approche participative, études des cas des participants avec mises en situations-jeux de rôles (situations filmées pour les stagiaires volontaires), fiches pédagogiques, paperboard, vidéoprotection.



FAIRE ÉVOLUER L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE À TRAVERS LA STRUCTURATION DES MÉTIERS AVEC LA GEPP/GPEC

OBJECTIF

Comprendre les enjeux et les outils de la GPEC/GEPP.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : toutes personnes susceptibles de vouloir découvrir les principes de la GPEC

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Mercredi 13 mars après midi 14H - 17H45 (3H30) et
jeudi 14 mars matin 8H30 - 12H15 (3H30)

INTERVENANT

Stéphane LEMAIRE

GW conseil - formateur indépendant

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire en fin de formation
- Évaluation du stage à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux de la GEPC / GEPP
- Identifier les principaux outils de la GPEC/GEPP et leur mode d'élaboration
- Intégrer les liens entre les outils GPEC/GEPP et la politique de rémunération
- Savoir délimiter ses ambitions GPEC pour sa structure

PROGRAMME

- Qu'est-ce que la GPEC / GEPP
- Définition de la fiche de poste
- Comment élaborer la fiche de poste ?
- Pourquoi utiliser un référentiel de compétences ?
- Comment construire un référentiel de compétences ?
- Pourquoi utiliser une cartographie des compétences ?
- Réaliser une cartographie de compétences
- Quels sont les facteurs de l'élaboration d'une rémunération juste et transparente ?
- Qu'est-ce qu'une matrice des augmentations individuelles ?

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, documents supports de formation projetés, exposés théoriques, étude de cas concrets, jeux expérientiels, quiz en salle, mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

FORMATIONS DEMI-JOURNÉES 3 ET 4

Formations de 7 heures
du jeudi 14 mars après midi au vendredi 15 mars matin



EPIDÉMIES DANS LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS : LA RENCONTRE ENTRE PLANTES, PARASITES, CLIMAT ET ACTIONS HUMAINES

OBJECTIFS

Maîtriser les bases du fonctionnement des épidémies dans le domaine de la santé du végétal au cours des années dans le paysage.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : tous collaborateurs du réseau FREDON France

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

Jeudi 14 mars de 14H à 17H45 (3H30) et
vendredi 15 mars de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Lydia Bousset

Chercheur INRAE à l'Institut de Génétique, Environnement et Protection des Plantes de Rennes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation du stage à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser les concepts de base de l'épidémiologie en santé du végétal
- Reconnaître les facteurs favorisant les épidémies
- Identifier des tactiques permettant de les maîtriser

PROGRAMME

- Vie de la plante, champignons et maladie
- Epidémies : une question d'interactions et de dynamiques
- Agroécosystèmes et espaces naturels : quelles différences pour les épidémies ?
- Si le climat change, quels changements pour les épidémies ?
- Maîtriser les épidémies, dans la parcelle et le paysage
- Exemple d'une tactique : résistance des plantes et adaptation des populations

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Exposé et discussions.

LES TECHNIQUES D'ANIMATION : POSTURE, MODES DE COMMUNICATION ORALE



OBJECTIFS

Adapter sa posture d'animation en fonction des publics et des objectifs.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : tous collaborateurs du réseau FREDON

Prérequis : aucun

Attention :

- Au cours de cette formation, les stagiaires seront filmés et évalués par leurs pairs. Il est nécessaire que chaque stagiaire soit en accord et s'investisse dans cette activité ;
- Au cours de cette formation, il y a deux sessions de travail en autonomie entre les séquences 1 et 2, puis 2 et 3.

DATE & DURÉE

- **Séquence 1 (pré UDM en visio) le 08/03/2024 de 10H à 12H**
- Séquences 2 et 3 (en présentiel, au Croisic) : le jeudi 14 mars de 14H à 17H45 (3H30) et le vendredi 15 mars de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

• Christophe BRAS

Responsable de pôle environnement FREDON Auvergne-Rhône-Alpes / Référent technique National Environnement pour FREDON France.

• Virginie GAUTHIER

Responsable du pôle formation de FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (pour la session en visio-conférence).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rédaction des engagements personnels pour valoriser ses atouts de communication et progresser sur ses faiblesses

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Améliorer ses modes de communication orale pour mieux transmettre des informations auprès des publics cibles

- Identifier ses atouts et ses faiblesses de communication orale.
- Progresser sur ses faiblesses.
- Valoriser et développer ses atouts de communication orale pour mieux animer, convaincre, former, transmettre.

PROGRAMME

1. Séquence 1 (visio)

- Présentation de la formation et tour de table
- Présentation des apports théoriques et présentation de la séquence 2

Travail en autonomie de préparation de la séquence 2

2. Séquences 2 et 3 (sur place au Croisic)

- Mises en situation - par petits groupes - avec 1 présentateur qui est filmé, 1 animateur (qui filme), plusieurs personnes dans le public qui jouent un rôle et analysent la prestation. Chacun sera filmé et analysé à son tour (via une grille d'analyse), recensement des leviers importants sur les postures à adopter.
- Bilan des deux séquences précédentes : quelles solutions pratiques pour lever les difficultés de la séquence 2 ? témoignages, retours d'expérience de ce qui fonctionne bien (courtes vidéos des réussites).
- Bilan des engagements personnels.
- Synthèse et évaluation de la formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Diaporama, ateliers en groupes, ateliers pratiques, grilles d'analyse, document de synthèse.

ORGANISME À BUT NON LUCRATIFS : TECHNIQUE COMPTABLE, ENJEUX JURIDIQUES ET FISCAUX

OBJECTIFS

Perfectionnement pour appliquer les spécificités juridiques, comptables et fiscales du secteur associatif, de la tenue comptable à l'élaboration des comptes annuels.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Public : comptables, responsables comptables et financiers, contrôleurs internes et externes, chefs de mission, trésoriers élus, ou toute personne amenée à établir, arrêter, présenter et/ou analyser des comptes

Prérequis : avoir des notions comptables de base

DATE & DURÉE

Jeudi 14 mars de 14H à 17H45 (3H30) et
vendredi 15 mars de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Formateur LEFEBVRE DALLOZ / CNFCE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation du stage à chaud sur papier à l'issue du stage
- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation (Quizz, jeux de différences)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Appréhender le cadre juridique, fiscal, social et économique des organismes sans but lucratif (OSBL)
- Appliquer les réglementations spécifiques
- Réaliser les états financiers d'une association et la mise en oeuvre du contrôle externe

PROGRAMME

- Présenter le cadre juridique des associations
- Identifier les particularités du régime fiscal
- Identifier les particularités en matière sociale
- Identifier les particularités des ressources possibles
- Identifier les obligations de tenue comptable applicables au secteur des OSBL
- Spécifier les particularités comptables liées à l'adaptation des principes comptables au secteur associatif en mettant en évidence les apports du nouveau règlement ANC 2018-06 par cycle
- Réaliser les états financiers d'une association et la mise en oeuvre du contrôle externe

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Formation structurée autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

FORMATIONS DEUX JOURS

Formations de 14 heures
du mercredi 13 mars matin au vendredi 15 mars matin

INTÉGRATION DU PATRIMOINE ARBORÉ DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

OBJECTIFS

Analyser la pertinence des projets au regard des objectifs de valorisation du patrimoine arboré existant et donner des argumentaires et des solutions simples pour convaincre et conseiller les acteurs du projet.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : tous collaborateurs du réseau FREDON travaillant préférentiellement dans la branche environnement.

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

- Mercredi 13 mars de 14H à 17H45 (3H30),
- jeudi 14 mars de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
- vendredi 15 mars de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Frédéric SEGUR

- Membre du Conseil Scientifique de Plante & Cité
- Vice-Président de Qualipaysage (UNEP, FFP, HORTIS, AITF)
- Adhérent et référent "Arbre en Ville" de l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France)
- Participation à des missions de coopération internationales sur la renaturation des villes et la gestion des arbres : Ho-Chi-Minh (Vietnam), Sétif (Algérie), Addis Abeba (Éthiopie)...
- Créateur en gestionnaire de l'Arboretum "Le Ribage" situé à Corrèze en Corrèze.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation du stage à chaud sur papier à l'issue du stage.
- Quizz

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les enjeux actuels de protection et de développement de la nature en ville.
- Diagnostiquer l'existant selon une méthodologie.
- Proposer des méthodes de protection de l'arbre (les racines, le tronc et la couronne).
- Valoriser au maximum le patrimoine existant et l'espace disponible.

PROGRAMME

1. Les enjeux actuels de protection et de développement de la nature en ville.
 - Adaptation au changement climatique
 - Notion de résilience urbaine et services écosystémiques rendus par la nature en ville
 - Comment concilier les objectifs de densification urbaine et d'augmentation du taux de canopée.
2. Méthodologie de diagnostic de l'existant (le sol, les arbres, la biodiversité, le paysage, les contraintes réglementaires, les enjeux de valorisation économique...)
3. Rappel de l'organisation et du fonctionnement de l'arbre et les principes de protection à envisager.
4. L'insertion paysagère des projets d'aménagement : comment valoriser au maximum le patrimoine existant et l'espace disponible.
5. Temps terrain de mise en application des logiques de diagnostic et de prescription de protection.
6. Prescription de complément de plantation et de compensation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Vidéoprojection, études de cas collective, exercices en sous-groupes, quizz, feuille d'émargement.

LA DEMARCHE COMMERCIALE POUR LES NON COMMERCIAUX



OBJECTIFS

Appréhender les techniques les plus efficaces de communication commerciale pour cerner un besoin, collecter l'information et calibrer votre argumentaire auprès d'un client interne ou externe

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : Toute personne technique souhaitant développer son esprit commercial et/ou comprendre la logique d'une démarche commerciale.

Prérequis : aucune connaissance particulière

DATE & DURÉE

- Mercredi 13 mars de 14H à 17H45 (3H30),
- jeudi 14 mars de 8H30 à 12H15 et 14H à 17H45 (7H),
- vendredi 15 mars de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Cédric LENICA

ORSYS – Formateur indépendant

Ancien commercial grand comptes, ancien responsable communication, formateur dans les domaines de la vente et de la relation client.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation de la progression pédagogique du participant par le formateur tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...
- Test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer une posture commerciale pour mieux vendre son offre ou son projet
- Dépasser ses a priori sur l'approche commerciale
- Maîtriser les étapes d'un entretien centré sur les besoins et attentes client
- Argumenter en bénéfices pour son interlocuteur/client
- Animer une présentation structurée et dynamique de son offre

PROGRAMME

- Adopter un comportement commercial
- Dépasser vos freins
- Découvrir les besoins potentiels de vos interlocuteurs
- Susciter l'intérêt de vos interlocuteurs
- Développer un argumentaire
- S'adresser à un auditoire

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Méthodes pédagogiques actives et participatives.
- Alternance de théorie/pratique avec application au contexte et expériences des participants.
- Jeux de rôle et mises en situation
- suivis d'un débriefing de groupe sur les techniques mises en œuvre.



FORMATIONS ELUS

Formations à destination
des administrateurs, présidents, directeurs et cadres encadrants
du mercredi 13 mars matin au vendredi 15 mars matin

INTÉGRATION NOUVEL ADMINISTRATEUR



OBJECTIFS

Savoir d'où le réseau FREDON vient pour savoir où le réseau va et comprendre les enjeux politique, sociétaux et économiques d'une FREDON pour faciliter sa présidence.

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : nouveaux présidents et administrateurs du réseau FREDON France qui souhaitent mieux comprendre leur environnement pour développer leurs structures.

Prérequis : avoir été élu récemment dans une FREDON en tant que président ou en temps qu'administrateur.

DATE & DURÉE

Jeudi 14 mars de 8H30 à 12H15 (3H30)

INTERVENANTS

Thierry PAUL
Président de FREDON France

Olivier PECHAMAT
Directeur général de FREDON France

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- QCM en fin de stage,
- Évaluation du stage à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

"Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va car il ne sait pas où il est. En ce sens, le passé est la rampe de lancement vers l'avenir " (Otto Von Bismarck)

- Comprendre l'ADN FREDON (origines et l'histoire),
- Maîtriser l'environnement actuel,
- Identifier les potentiels internes et externes,
- Être doté des clés permettant de se projeter dans l'avenir,

PROGRAMME

L'ADN fondateur de FREDON

- La vocation sanitaire portée par la loi de 1884
- Le périmètre d'action

Les différentes étapes de vie historique du réseau FREDON

- Le fédéralisme
- Les créations historiques
- La naissance de la délégation de mission de service public
- Les projets d'entreprise

FREDON dans le contexte actuel

- Les valeurs et la raison d'être
- La forme et l'organisation juridique
- Les ressources humaines
- Les étandards
- Les reconnaissances administratives et normatives
- Les domaines activités, les adhérents et les partenaires
- Les données technico économiques

FREDON de demain : les éléments stratégiques

- Les ambitions
- Les attentes sociétales
- Les défis d'avenir pour FREDON

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Support PPT, vidéo projecteur

OBJECTIFS

Identifier les principales clés de la réussite d'une prise de parole en public

PUBLIC & PRÉREQUIS

Publics : présidents, administrateurs, directeurs et cadre encadrants du réseau FREDON France

Prérequis : aucun

DATE & DURÉE

- Jeudi 14 mars de 14H à 17H45 (3H30),
- vendredi 15 mars de 8H30 à 12H15 (3H30).

INTERVENANT

Jean-Jacques CROS

- Journaliste de télévision.
- Ancien Enseignant à Sciences Po, au Celsa, à la Sorbonne et dans des écoles de Journalisme.
- Formateur expérimenté dans la communication orale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation du stage à chaud sur papier à l'issue du stage.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir préparer son intervention sur le fonds et sur la forme
- Connaître et appliquer les techniques d'une communication orale attractive et efficace
- Gérer l'interaction avec le groupe
- Améliorer de façon durable leurs prises de parole en public

PROGRAMME

L'identification et l'analyse de leurs prises de parole en public

- Leurs types : réunion, conférence, colloque, présentation de projet : points communs et différences
- Les types de publics : équipe, partenaires, prestataires, financeurs, ...

Les principes de la communication face à un groupe

- Les principes et les obstacles
- Les principes de communication verbale pour s'exprimer face au groupe
- Les principes de communication non verbale et le positionnement face au groupe : s'affirmer et s'imposer

La prise de parole préparée

- Le questionnement préalable à la préparation : public, objectifs, attentes,
- les sources d'informations disponibles, lieux, moyens...
- La préparation de la forme du message : style et supports appropriés
- La préparation du fond du message : structurer le plan
- L'anticipation des « questions pièges »

La prise de parole improvisée

- L'ancrage dans le sol, la possession de l'espace physique
- Les techniques de gestion imprévues et questions
- Le développement de l'écoute pour mieux improviser

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Questionnaire d'identification des attentes
- Mises en situation : préparation et réalisation de la prise de parole en public
- Conseils pratiques du formateur
- Livrets pédagogique et d'exercices remis à chaque participant



INVITATION

CONDITIONS PARTICULIERES DE FORMATION

UNIVERSITÉ DES MÉTIERS 2024

DATE ET LIEU

Le 13, 14 et 15 mars 2024
Domaine du Port aux Rocs
la Côte sauvage - 44, avenue Port Val, 44490 LE CROISIC

INSCRIPTIONS

Pour obtenir des renseignements sur les inscriptions, contactez FREDON France fredon-france@fredon-france.fr

Les inscriptions sont enregistrées par ordre chronologique via un formulaire google form valant bon de commande. L'inscription à la formation n'est définitive qu'après inscription électronique et règlement.

Le parcours de formation des **salariés a une durée de 14H**.
Le parcours de formation des **élus à une durée de 7H ou 10 h 30 selon les options : l'offre de formation n'est pas sécable en sessions plus courtes.**

En raison du nombre maximum de stagiaires pour certaines formations et de votre ordre d'inscription, vous pourrez être inscrits à vos choix secondaires, voire tertiaires de formations et choisis lors de votre d'inscription.

TARIFS

Tarif unique participant (2 jours) : **995€/personne net de taxe**. Afin de contenir les tarifs, il ne sera pas pratiqué de subrogation pour ce cycle de formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales sont énoncées ci-après. Les conditions particulières de vente sont inscrites dans le présent catalogue.

Le virement de participation à l'ordre de FREDON France est à opérer au plus tard pour le **4 mars 2024** par virement.

IBAN : FR76 1820 6002 8000 2325 6700 137

Renseignements : fredon-france@fredon-france.fr

ANNULATION

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter la formation, à défaut de participants en nombre suffisant et en cas de survenance de cas fortuit ou de force majeure. Toute annulation d'inscription par le stagiaire, doit parvenir à fredon-france@fredon-france.fr avant le 6 mars 2024 minuit (soit le délai légal de rétraction 7 jours avant la formation). Dans le cas contraire, le montant intégral restera dû.

RESTAURATION / HERBERGEMENT

Les repas (du mercredi midi au vendredi midi inclus) et les hébergements (2 nuits des soirs 1 et 2) sont mis à disposition sur le site de la formation.

PARKING

Le parking du domaine est à disposition gratuitement.

ACCÈS

En voiture : Nantes : 90 km, prendre la N165 direction Saint Nazaire puis Guérande/Le Croisic

En Train : Gare à 3 km du village

En avion : Aéroport de Nantes à 90 km

ACCESSIBILITÉ

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation)
: renseignements par mail au référent handicap : LABRUYERE Sarah (sarah.labruyere@fredon-france.fr).



FREDON
FRANCE

INSCRIPTION AUX UDM 2024

Inscriptions attendues pour
le 4 mars 2024 au plus tard.

**Règlement de participation par virement à FREDON France
pour le 4 mars 2024 au plus tard**

POUR LES INSCRIPTIONS, LE FORMULAIRE C'EST ICI :

<https://forms.gle/ZDz9dsMXGVgqYeiJA>

Attention, le nombre de personnes par formation étant limité, les attributions se feront aux premiers inscrits. Plusieurs vœux vous seront demandés dès l'inscription, au cas où le programme de votre 1^{er} choix serait déjà complet.



Règlement intérieur

FREDON France est un organisme de formation enregistré sous le numéro : 11754428775

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par FREDON France pour toute la durée de la formation suivie.

La formation peut avoir lieu soit dans les locaux de FREDON France soit dans des locaux extérieurs. Dans ce dernier cas, des dispositions particulières peuvent s'appliquer à la demande du gestionnaire du lieu.

FREDON France décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels, de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres, en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Les consignes d'incendie sont affichées dans les locaux de formation. Les stagiaires sont tenus d'exécuter, sans délai, l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes doivent être scrupuleusement respectées.

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans les lieux de formations en état d'ivresse, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées ou toute autre substance dangereuse ou illicite.

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux de formation, y compris dans les communs.

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, de prendre ses repas dans les salles de formation.

Il est nécessaire de mettre les téléphones portables en mode silencieux pendant les sessions de formation. Les appels seront passés durant les pauses et si autorisation du formateur.

Tout accident ou incident survenu en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire concerné, ou les témoins, au responsable de l'organisme de formation.

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente, et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

HORAIRES ET COMPLÉTUDE DE LA FORMATION

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires indiqués sur la convocation et veillent à suivre l'ensemble de la formation.

En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire doit prévenir le formateur ou un personnel de FREDON France. Une fiche de présence doit être signée par le stagiaire.

Il est demandé à chaque stagiaire de participer activement à la formation et de permettre l'expression de chaque participant, dans le respect de la diversité des pratiques, des points de vue et le cas échéant, des difficultés de quelques natures que ce soit.

RESPECT DES LIEUX ET DU MATÉRIEL

L'accès au lieu de formation est réservé au seul usage de formation. Les stagiaires ne sont pas autorisés à fréquenter d'autres parties des bâtiments, ni à faire pénétrer d'autres personnes.

Chaque stagiaire a l'obligation de respecter le matériel et les documents qui sont mis à sa disposition, exclusivement à des fins pédagogiques. Il devra les restituer en bon état après utilisation.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse ou chose prévue dès le programme de formation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Le contenu des échanges et des situations exposées lors des formations doit être considéré comme confidentiel.

L'ensemble des données numériques fournies par FREDON France à usage de formation reste la propriété de FREDON France.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FREDON France, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Tout agissement qui pourrait nuire à la sécurité des participants, ou au bon déroulement de la formation, considéré comme fautif par le responsable formation, sera stipulé à la personne, si besoin, à son employeur. Cela pourra conduire à l'exclusion de la formation sans dédommagement.

Pour toute question, contactez le responsable formation de FREDON France :

Sarah LABRUYERE : 07.68.06.89.71

Conditions générales de vente

PRÉAMBULE

FREDON France se réserve la possibilité de mettre à jour ses conditions de vente (CGV) à tout moment. Les conditions générales de vente en vigueur sont consultables sur le site internet : <https://fredon.fr/formations>.

Est désigné dans les différents articles :

- Le contractant : le signataire en charge de la formation du contrat, le contractant pouvant être également le stagiaire
- Le stagiaire : la personne suivant la formation professionnelle continue

ARTICLE 1 – CLAUSE GÉNÉRALE

Les conditions générales de vente de formation définissent le cadre juridique dans lequel FREDON France commercialise ses formations. Nos prestations sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent, sauf dérogation formelle, sur toute condition du contractant.

Cas particulier : pour les personnels des collectivités publiques ou les services de l'État, le droit public trouve à s'appliquer selon leurs règles administratives lors de marché public.

Les formations s'adressent à des personnes majeures ayant la pleine capacité de contracter, professionnels ou particuliers, ainsi qu'aux personnes morales par l'intermédiaire de leur représentant.

Pour les salariés de moins de 16 ans, l'accord des parents devra être fourni.

FREDON France garantit de son indépendance et de son impartialité dans toutes les actions de formation.

Avant toute confirmation d'inscription, le contractant reconnaît avoir obtenu de la part de FREDON France, toutes les informations lui permettant de valider l'adéquation de la formation à ses besoins. Le cas échéant, il s'engage à répondre au questionnaire écrit permettant de contextualiser la formation.

Prise en compte des situations de handicap : FREDON France s'engage à étudier toute adaptation, logistique ou pédagogique, de ses formations afin d'en faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap. Il revient au contractant de contacter notre référent handicap qui traitera la demande de manière confidentielle.

ARTICLE 2 – APPLICATION DES CGV

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent aux prestations de formation professionnelle continue. Toute signature d'un bulletin d'inscription, d'un devis, d'un bon de commande signé, même de façon électronique, ou d'une convention de formation implique l'acceptation des CGV.

ARTICLE 3 – FORMATION DU CONTRAT

1-Le devis, le bon de commande

Tout devis ou bon de commande sera établi sur les renseignements fournis par le contractant. Pour être pris en compte, le devis ou le bon de commande devra obligatoirement être accepté par le contractant par quelques procédés de cela soit.

2-La convention de formation

Sur la demande du contractant, une convention de formation pourra être établie. Elle précisera les modalités de la formation ainsi que les objectifs pédagogiques. Pour être prise en compte la convention devra obligatoirement être signée par les deux parties.

Dans tous les cas, il sera demandé à chaque stagiaire de remplir et retourner la convention de formation accompagné, le cas échéant et si la réglementation l'oblige, de la photocopie d'une pièce d'identité. Ces documents sont obligatoires pour la prise en compte de l'inscription et seront à envoyer à : FREDON France 11 rue Lacaze 75014 PARIS ou par mail à : fredon-france@fredon-france.fr

ARTICLE 4 – LA PRESTATION DE FORMATION

FREDON France est un organisme de formation professionnelle continue et déclaré sous le N° 11754428775. Les dates, horaires et lieux des formations seront définies et indiquées au préalable à chaque stagiaire et/ou contractant afin que chacun puisse prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la formation. Les noms des formateurs signalés ne sont pas contractuels. Ils peuvent être changés par des formateurs de compétence équivalente en cas d'indisponibilité.

Le règlement intérieur de formation de FREDON France sera remis à chaque stagiaire qui devra s'en informer.

A l'issue du stage, le formateur remettra au stagiaire et/ou au contractant, une attestation de formation pour chaque personne formée et la feuille d'émargement pour les contractants souhaitant une attestation de présence du stagiaire. L'attestation ne sera délivrée qu'au stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation.

- Pour les formations dans les locaux de FREDON France, l'organisme de formation se réserve le droit de vérifier les conditions de réalisation de la formation notamment la qualité de la salle (sonorisation, projection, sécurité, accessibilité...), voire de ne pas la maintenir si les conditions ne rentrent pas dans ses critères de qualité.

- Pour les formations en dehors de ses locaux, FREDON France sera amenée à faire respecter son règlement intérieur quant à l'usage de ses locaux.

- Pour les formations à distance, FREDON France, mettra tout en œuvre pour leur réalisation, selon les articles L6313-1 et suivant du Code du travail et D6313-3-1 du Code du travail.

Au terme de la formation, le stagiaire et/ou contractant s'engage à participer de manière objective aux actions d'évaluation.

Conditions générales de vente (suite)

ARTICLE 5 – DÉDIT, ABANDON, REMPLACEMENT

Sauf conditions particulières de vente, en cas de dédit par le contractant de moins de 7 jours francs avant le début de l'action, FREDON France se réserve le droit de facturer 100% du montant total de la formation à titre d'indemnité forfaitaire. Les désistements devront être signalés et confirmés par écrit à FREDON France au plus tard 7 jours francs avant le début de la formation.

Sauf cas de force majeure concernant le stagiaire, toute annulation, abandon en cours de formation ou absence du stagiaire le jour de l'ouverture de la formation fera l'objet d'une facturation du prix du stage dans sa totalité.

Si le stagiaire interrompt la formation pour cas de force majeure, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de sa valeur.

En cas de nombre insuffisant de stagiaires, FREDON France se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation sans indemnité compensatrice. Le contractant sera prévenu 5 jours francs avant la formation.

ARTICLE 6 – EXCLUSION

Une mesure disciplinaire d'exclusion de la formation prise à l'encontre du stagiaire (cf règlement intérieur) n'entraînera aucun remboursement. FREDON France remettra un courrier ou mail indiquant que le stagiaire est libéré de manière anticipée (copie à leur employeur). Il n'y a pas de proposition d'autre date de formation et la facturation est faite comme le prévoit l'article 5 des CGV.

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de FREDON France ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 8 – TARIFS – PRIX

Les tarifs s'appliquent à tous les contractants à la même date. Ceux-ci pourront être revus à la hausse en cours d'année, après information auprès des contractants, sauf cas particulier des collectivités publiques ou des services de l'État pour lesquels les tarifs sont définis selon les règles administratives des marchés publics.

Les prix sont fixés lors de la commande (prix préétabli), ou de l'établissement du devis ou de la convention.

N.B : les tarifs affichés ne comprennent pas les frais d'hébergement et de restauration. Dans le cas particulier de l'offre de formation dite "université des métiers", la restauration et le gîte est assuré. Dans le but de faciliter l'accès à la formation professionnelle des personnels des adhérents, le tarif UDM est calculé de manière prévisionnelle pour ne supporter que l'ensemble des coûts directs de formation, les coûts de gîte et de couvert étant assurés de manière prévisionnelle par un renoncement partiel à une marge prévisionnelle.

Tout devis établi est valable pour une durée de 2 mois, sauf indication contraire.

Les prestations de professionnelles continues, comme définies par les articles L 6311-1 et L 6313-1 du Code du travail, réalisées par FREDON France sont exonérées de la Taxe sur la Valeur Ajoutée selon l'article L 261-4-4 du CGI.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières de vente signalées à l'inscription, le règlement des prestations de formations professionnelles continues s'effectuera à l'achèvement de la formation sur émission de facture de FREDON France et dans un délai de 30 jours (date de facturation). Selon les formations, le paiement d'acompte pourra être demandé (ceci sera précisé dans le programme de formation).

Les règlements seront effectués soit par virement bancaire soit par chèque à l'ordre de FREDON France.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu à des pénalités de retard. Le taux sera égal au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente soit 10 points.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

ARTICLE 10 – FINANCEURS – CAUTION

Les stages peuvent être financés directement par des OPCO. Les participants prendront alors en charge le coût résiduel de la formation. Il revient au contractant d'effectuer les démarches pour la demande de financement. L'accord de financement par l'OPCO doit être transmis lors de l'inscription définitive. Un chèque de caution de 158€ sera demandé au contractant en lieu et place du règlement complet de la formation. Cette caution sera restituée au contractant après remboursement de la totalité des frais de formation par le fond de formation de l'entreprise.

Cas particuliers : dans certains cas, FREDON France peut être amenée à demander au contractant une attestation d'acquittement des cotisations aux fonds de formation dont il dépend. Si le contractant ne fournit pas cette attestation dans un délai de quinze jours francs, FREDON France se réserve le droit de facturer à posteriori, en sus des frais de formation initiaux, des frais complémentaires à hauteur de 20 € par journée de formation.

Selon les formations, la subrogation pourra n'être pas pratiquée (ceci sera précisé dans le programme de formation).

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par le code de la propriété intellectuelle. En conséquence, le stagiaire s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou une partie de ces documents papiers et informatiques, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable de formation de FREDON France faute de quoi FREDON France se réserve le droit d'engager des poursuites envers le contractant et à demander des dédommagements financiers.



Conditions générales de vente (suite et fin)

ARTICLE 12 – ARCHIVAGE ET PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations recueillies sur le contractant et/ou stagiaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise FREDON France et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Données traitées :

Les noms et prénoms (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), le nom et les coordonnées de l'entreprise employeuse (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), le type de métier (base: intérêt légitime), les adresses email (base: intérêt légitime), les feuilles de présences (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime), les feuilles d'évaluation (base: obligation légale Qualiopi et intérêt légitime).

Destinataires des données :

Des données à caractère personnel transmises font l'objet d'un recueil par FREDON France via le Google Form et d'un traitement sur le logiciel office 365, le président représentant légal de FREDON France étant considéré(e) par la réglementation en vigueur comme étant le responsable de traitement de ces données. Le responsable du traitement des données a mandaté pour le traitement de ces données la direction de FREDON France et toute personne qu'elle mandate elle-même pour intervenir dans le traitement. Ces données sont accessibles aux seules personnes habilitées suivantes : président, direction générale, responsable formation, responsables pédagogiques.

Consultation, actualisation et sécurisation des données : vos données personnelles sont consultables en formulant demande sur rgpd@fredon-france.fr.

Conservation et droits sur les données : les données personnelles vous concernant seront conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées et dans la limite des délais de prescription applicables en matière de recours. Vous avez la possibilité de demander au responsable de traitement des informations complémentaires en cas de question spécifique sur ces durées.

Vous bénéficiez de droits sur vos données, à savoir :

D'un droit d'opposition à tout moment en cas notamment de contestation de la légitimité des motifs poursuivis par le responsable du traitement (dans les conditions de l'art. 21 RGPD) ;

D'un droit d'accès auprès du responsable du traitement aux fins de contrôle et de vérification (dans les conditions de l'art. 15 RGPD) ;

D'un droit de rectification des données inexactes (dans les conditions de l'art. 16 RGPD) ;

D'un droit à l'oubli (dans les conditions de l'art. 17 RGPD (3)) ;

D'un droit à la limitation du traitement (dans les conditions de l'art. 18 RGPD) ;

D'un droit à la portabilité des données auprès d'un autre responsable du traitement (dans les conditions de l'art.20 RGPD).

Enfin, vous disposez également des droits suivants :

D'un droit à être informé dans un délai d'un mois des mesures prises à la suite d'une demande (dans les conditions de l'art. 12 RGPD) ;

D'un droit à être informé des actes de rectification, d'effacement ou de limitation (dans les conditions de l'art. 19 RGPD) ;

D'un droit d'être informé dans les meilleurs délais en cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits ou libertés (dans les conditions de l'art. 34 RGPD).

Ces droits peuvent être exercés en vous adressant par mail à : rgpd@fredon-france.fr. Toute réclamation pourra être formulée auprès de la CNIL - 8 rue de Vivienne - 75083 PARIS cedex 02 – tel : 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ

FREDON France s'engage à mettre tout en œuvre pour la bonne exécution des prestations de formation commandées par le contractant. Cependant, FREDON France ne pourrait être tenue responsable de l'inefficacité d'un procédé, d'une méthode ou d'une technique appliqués ou conseillés dès lors que les moyens décrits dans l'offre et accepté par le contractant auront été mis en œuvre par FREDON France ou si des circonstances imprévisibles arrivaient.

Chacune des parties contractantes assume dans les conditions du droit commun, la responsabilité des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par son personnel, ses biens ou ses procédés au personnel et aux biens de l'autre partie ainsi qu'aux tiers.

ARTICLE 14 – RÉCLAMATION ET LITIGES

Toute réclamation devra être adressée à FREDON France par courrier recommandé. En cas de difficulté ou de différend entre les parties au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente de formation, de leur interprétation, de leur exécution et/ou de leur résiliation, les parties conviendront de rechercher une solution amiable avant de saisir le Tribunal compétent en vue du règlement du litige.

BONNE UNIVERSITÉ DES MÉTIERS



FREDON
FRANCE